

lorsque vient le temps d'appliquer ce code. La position du Canada sur ce point ne peut donc qu'être difficile à défendre au niveau international, et c'est pourquoi l'appui des ONG et des entreprises dans la composition de codes d'éthique « modèles » devrait être recherché par les instances responsables.

Le groupe a saisi cette opportunité pour définir ce qu'il croyait être essentiel à un code d'éthique. L'élément qui a le plus marqué ces discussions fut le besoin de restreindre au maximum la corruption et ses effets. La loi américaine, ayant une portée extra-territoriale, *Foreign corrupt practices act*, de 1977, fut citée en exemple comme un moyen de mettre fin à la corruption. Mais au delà des lois, le groupe s'est concentré sur les codes d'éthique en spécifiant que le respect des droits de la personne devait être l'un des éléments que tous les codes devraient contenir. L'environnement, les conditions de travail, englobant la santé et la sécurité au travail, la sécurité des produits et les contributions politiques sont également des éléments que les codes d'éthique devraient contenir. Il est cependant à noter que le simple respect des lois n'est pas suffisant comme principe pour un code d'éthique. Ce fait est dû principalement aux lacunes que possèdent le système judiciaire de certains pays. Certains participants ont souligné le fait qu'il devenait très difficile de faire la morale à d'autres pays ou de tout simplement montrer une des voies à suivre par notre exemple, alors que le Canada n'est même pas partie prenante de toutes les conventions ayant un lien quelconque avec le dossier des codes d'éthique.

Un autre problème relatif à la composition du code est l'accord du milieu des affaires. Afin d'assurer l'utilisation uniforme des codes, ces derniers doivent être approuvés par les entreprises, sans quoi il risquent de n'être autre chose qu'un simple outil de marketing. Pour éviter une telle situation, la participation des dirigeants d'entreprises est essentielle à tous les niveaux des travaux entrepris et entourant le développement des codes d'éthique.

Lors des discussions tenues durant la journée, un autre point a semblé faire l'unanimité. Le rôle du gouvernement n'est pas de développer l'outil qu'est le code d'éthique, mais bien de faire la promotion des valeurs qui sont véhiculées par l'utilisation des codes d'éthique. Cette promotion des valeurs doit se faire autant au niveau international, tel que mentionné précédemment, qu'au niveau domestique, en sensibilisant ses entreprises et sa population. Cette sensibilisation peut se faire de plusieurs façons tel que l'usage d'incitatifs monétaires afin que les entreprises développent leur propre code d'éthique, mais la diffusion de l'information est sans doute le meilleur moyen d'éduquer les gens d'affaires et par le fait même, la population en général. Cette diffusion devrait mettre entre autres en valeur les avantages que les entreprises peuvent tirer de l'utilisation des codes. L'information disponible devrait, dans un premier temps, être centralisée en un seul point afin d'en rendre la redistribution plus facile. Les participants croient que le ministère des Affaires étrangères et du commerce international devrait jouer ce rôle de centralisateur de l'information, son statut d'organisme fédéral assurant à la communauté sécurité et fiabilité dans l'information recueillie.

La mise sur pied des codes d'éthique et le contrôle de leur application devrait être de la responsabilité du milieu des affaires. Le leadership de ce milieu est essentiel au bon développement de ce dossier. L'appui d'ONG devrait aussi être recherché, mais les participants avancent sans hésitation que sans l'appui des entreprises, rien de concluant ne pourra être fait à brève et moyenne échéance.